



Pantin le 4 juillet 2021

Parc Georges Valbon - Aire des Vents Lettre ouverte aux élus du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis

Mesdames, Messieurs,

Depuis décembre dernier, nous avons engagé, deux recours en annulation auprès de la Cour Administrative d'Appel de Paris.

- L'un contre la délibération de déclassement et de cession de l'espace public de l'Aire des Vents du parc Georges Valbon du 10 décembre par la précédente assemblée départementale.
- L'autre contre l'arrêté d'autorisation environnementale signé par M. le Préfet, permettant l'aménagement de la ZAC « Cluster des Médias » par la société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO) sur les communes de Dugny, le Bourget et la Courneuve.

Alors que tout suggère une réorientation de nos relations à l'environnement, le CD 93 a fait le choix de céder aux promoteurs l'urbanisation de nos villes sans aucun changement de conception, malgré tous les signaux d'alarme confirmés par la crise sanitaire que nous traversons.

La décision de cession des 10 hectares de bien public par le Département à la SOLIDEO a été prise sur la base d'une évaluation réalisée par un organisme incompétent (voir l'audience en CAA de Paris du 23 juin dernier). Les élus, membres de la commission permanente, ne disposaient donc pas au moment de leur vote d'une information juste. Il s'en est suivi une vente, déjà inacceptable, à un prix très inférieur à celui du marché.

Contrairement aux exigences environnementales réglementaires, aucune solution alternative au projet n'a été étudiée et la raison impérieuse d'intérêt public majeur évoquée dans l'arrêté n'est pas avérée et reste contestable.

Nous avons ces derniers mois, avec de nombreux habitant.e.s, associations et collectifs, posé les bases d'un autre projet. Tout est disponible sur [notre @site](#) .

Nous avons été entendus sur nos deux recours par la justice le 7 avril dernier.

- **Sur l'urgence à suspendre l'Autorisation Environnementale** compte tenu des dommages irréversibles causés aux espèces protégées.
- **Sur l'illégalité de l'autorisation**, la dérogation « espèces protégées » ne peut légalement être délivrée que s'il n'existe pas d'autres solutions satisfaisantes au projet concerné.
- **Sur le fond de l'autorisation**, la SOLIDEO et le préfet n'ont pas démontré avoir « véritablement recherché l'existence d'autres solutions satisfaisantes » pour la réalisation du programme immobilier.
- **Sur la forme de l'autorisation**, l'Autorisation Environnementale est insuffisamment motivée en ce qui concerne l'absence d'autres solutions satisfaisantes au projet de ZAC en d'autres lieux que sur l'Aire des vents.

La CAA de Paris rendra ses conclusions le 8 juillet prochain. Quoi qu'il arrive, nous continuerons à mobiliser contre ce projet destructeur ainsi que sur de nombreux autres projets dans le département. Aujourd'hui, il faut augmenter les espaces de nature dans nos villes pour l'humain et le vivant, c'est une question de santé publique.

Il est temps de repenser la ville en sortant de cette artificialisation frénétique contraire aux exigences climatiques. Le département a longtemps été un modèle de bonne gestion de son foncier par l'aménagement de grands espaces verts essentiels au bien-être de ses habitant.e.s et respectueux de l'histoire de leur territoire.

Aujourd'hui, le nouveau Conseil départemental est installé, vous devez votre élection à une minorité d'inscrits (entre 13 et 23% au second tour), moins d'un votant sur 4.

Une majorité boudent les urnes, marque son manque de confiance envers ses représentants, la légitimité des élus est mise à mal. L'abstention devient un acte politique.

Les années de déceptions, de désillusions, de décisions prises en cabinet et les difficultés vécues conduisent à la situation dans laquelle est englué le système représentatif.

Il est encore possible d'inverser cette situation dangereuse en contribuant à faire la démonstration que la politique est bien l'affaire de toutes et de tous. Nous proposons de dépasser la toute légitime démocratie représentative pour inventer une autre logique de gestion qui intervertit les rôles entre décideurs « les gens » et metteurs en œuvre « les élus ».

Il s'agit de donner systématiquement les moyens d'une intervention continue, éclairée et d'un suivi effectif de l'action des élus chaque jour de leur mandat. Il s'agit surtout de permettre l'expression des besoins, de faire de la démocratie continue sous deux conditions :

1. Accepter d'être contesté, mis en cause et partager les actes de gestion.
2. Mettre à disposition tous les outils de la démocratie continue et les moyens du contrôle.

Aujourd'hui, nous vous appelons à la raison environnementale et sociale.

Nous vous demandons de fixer enfin, avec le plus grand nombre d'habitant.e.s, les limites à cette urbanisation croissante et désordonnée qui se sert, entre autres, d'une prétendue légitimité populaire d'évènements sportifs pour transformer brutalement et à marche forcée notre département et notre région. Urbanisation répondant aux décisions du Grand Paris, excluant les habitant.e.s les plus défavorisé.e.s.

Tout peut encore être modifié, vous en avez la possibilité, directement ou indirectement. En ce qui nous concerne, nous sommes déterminés, par toutes les formes d'actions, à faire en sorte qu'aucune urbanisation n'ait lieu sur l'Aire des Vents, partie intégrante du Parc Georges-Valbon. Elle doit être améliorée et restituée aux habitant.e.s. Tout comme doivent être préservés les jardins ouvriers d'Aubervilliers, la santé des enfants du groupe scolaire Pleyel Anatole France à Saint Denis, la Corniche des Forts à Romainville, la cité Pierre Sémard au Blanc-Mesnil, en reconvertissant les espaces ouverts (délaissés routiers, ferroviaires, friches) au profit d'espaces publics végétalisés et/ou nourriciers.

Ainsi, vous contribuerez à la mise en œuvre de l'ordonnance du Conseil d'État qui demande à l'État de prendre "toutes mesures utiles" pour remettre la France sur la bonne trajectoire climatique.

Restant à votre disposition, veuillez agréer l'assurance de notre considération.

Le président,

Jean-Marie Baty